



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travailleurs dits de 2^{ème} ligne : bientôt 1 an qu'ils attendent une augmentation des salaires !

Depuis le début de la pandémie, il y a bientôt un an, le gouvernement ne cesse de communiquer en direction des travailleurs qu'il a décidé de nommer les « 2^{ème} ligne ». Il semble découvrir le rôle essentiel qu'ils jouent dans notre société.

Pourtant, alors qu'il serait simple de les écouter et d'entendre que leur revendication principale est d'obtenir immédiatement une augmentation de salaire, le ministre du Travail bloque la revalorisation du Smic à 0,99% en décembre et se contente d'ouvrir une concertation de plusieurs mois sans réelles perspectives monétaires « sonnantes et trébuchantes ».

Pour la CGT, il est temps d'agir pour obtenir une revalorisation des salaires au niveau national et interprofessionnel. Elle doit être actée pour tous les salariés qu'ils aient continué à travailler sur site comme celles et ceux du commerce, de l'agro-alimentaire, de l'aide à domicile, du traitement des déchets, des transports ou du bâtiment (...) mais aussi pour celles et ceux qui ont travaillé à distance. Ces dernières ont aussi été indispensables, à l'instar des agents de l'assurance maladie, de Pôle Emploi, des services administratifs dans les entreprises...

Tout ne peut pas être décentralisé au niveau des branches. Le point commun de tous ces salariés, c'est la nécessaire augmentation du Smic et ainsi de l'échelle des salaires.

Le contexte sanitaire a été un déclencheur qui a mis en lumière l'utilité de tous ces métiers – souvent très dévalorisés, aux contrats de travail souvent précaires et aux conditions de travail très difficiles.

Ce sont donc avant tout des salariés qui ont besoin de dispositifs sécurisants.

Pour la CGT, il faut agir aussi sur l'accès réel à une formation continue qualifiante sur le temps de travail. La question des grilles salariales et de l'évolution professionnelle et de la reconnaissance des qualifications est essentielle.

La CGT propose au gouvernement d'acter que le réseau Greta, Afp et Cnam soit mobilisé dans la mise en œuvre de mesures de formation et d'évolution professionnelles ciblées à destination de ces salariés.

Ce sont aussi, souvent, des salariés embauchés dans des entreprises sous-traitantes qui subissent une forte pression concurrentielle imposée par les entreprises donneurs d'ordre. En effet, pour faire baisser les coûts et décrocher des marchés, les salaires et les conditions de travail servent de variable d'ajustement. Il faut donc mettre des clauses sociales dans les appels d'offres, notamment pour décrocher des marchés publics.

La CGT portera une vigilance particulière sur le niveau de mise en place de mesures renvoyées à une négociation dans les branches, sans réel dispositif incitatif ou contraignant. Elle s'interroge sur la portée qu'auront les éventuels accords de branche conclus, dans le cadre des ordonnances, avec l'inversion de la hiérarchie des normes. C'est notamment pour cela que la CGT considère que des dispositions nationales et interprofessionnelles devraient être décidées.

C'est urgent et suscite beaucoup d'attente et d'intérêt pour les salariés concernés.

Ils sauront se mobiliser pour le rappeler au patronat comme au gouvernement, le jeudi 4 février, avec l'ensemble des secteurs professionnels.

Montreuil, le 22 janvier 2021